

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

15 FEVRIER 2021

Le lundi 15 février 2021 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 9 Février 2021 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, DEL Fanny, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Matthieu, CHASTAN Marine, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin, PERRIN Claire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, BACHA HIMEUR Samira, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, FLAMANT Clotilde, MOURIER Pierre, BAPTISTE Angélique, JENN Emmanuelle, COUDER Cécile, AUZAL Jean-François, Christophe COHADE, EVA Anne-Rose

Excusés pouvoir : BECART Hubert, FERRARI Laura, PELAEZ Louis,

Excusés :

Absents :

Conseil d'Arrondissement

LUNDI 15 FEVRIER 2021



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de désigner Angélique BAPTISTE secrétaire de séance, sauf opposition de votre part.

Il n'y a aucune opposition à ce qu'Angélique BAPTISTE soit secrétaire de séance. Madame BAPTISTE, vous pouvez procéder à l'appel.

(Mme BAPTISTE procède à l'appel.)

M. LE MAIRE.- Merci Madame BAPTISTE. Le quorum étant atteint, nous allons commencer cette séance du Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE.- Avant d'entamer l'ordre du jour, je veux revenir sur 2 points : Lors du dernier conseil les uns et les autres avons émis des vœux et évoqué la situation difficile que vivent un certain nombre d'étudiantes et étudiants sur notre territoire. Nous avons pris l'engagement que nous ferions quelque chose envers eux.

C'est ce qui s'est fait samedi, en mairie du 8^{ème} arrondissement, avec une collecte solidaire.

Je tiens à remercier le Cabinet pour l'organisation et la coordination de cette opération, les gardiens de la mairie, les associations qui ont pris part, OHLALA Lyon et GAELYS et les élus qui se sont déplacés et ont participé à la collecte, les commerçants de l'arrondissement qui ont fait preuve d'un élan de solidarité assez inouï, vu la masse de produits collectés et différentes structures du 8^{ème} arrondissement.

Merci à toutes et à tous. Ce n'est que la première étape d'autres initiatives à venir.

Cette opération a permis de faire bénéficier quelques 300 étudiantes et étudiants de dons alimentaires, d'hygiène et d'entretien.

Deuxième point : Lors du précédent conseil, nous avons voté la création de la CMP, Commission Mixte Paritaire, composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Pour votre information, j'ai signé l'arrêté de désignation de ses membres :

En titulaires : Olivier BERZANE, Marine CHASTAN et Fanny DEL

En suppléants : Augustin PESCHE, Charles-Franck LEVY et Christophe COHADE

1. Adoption du procès-verbal du 15 Janvier 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions à ce sujet ? (*Non*)

Je le mets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

2. Présentation du Pacte de Cohérence Métropolitain

(Projection d'un diaporama) (En annexe)

M. LE MAIRE.- Selon l'article L36-33-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Conférence Métropolitaine des Maires doit élaborer dans les 9 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux un projet de Pacte de Cohérence Métropolitain, entre la Métropole et les communes qui sont sur son territoire.

Je ne vais pas vous redonner une lecture complète puisque vous l'avez tous reçu dans le document mais essayer de synthétiser une présentation pas trop longue.

Ce pacte fixe, pour la durée du mandat, la stratégie de délégation de compétences de la métropole aux communes situées sur son territoire. La conférence métropolitaine des maires a adopté ce projet de pacte le 29 janvier dernier et le pacte devra être arrêté par une délibération du Conseil de la Métropole de Lyon le 15 mars 2021, raison pour laquelle on ne pouvait pas attendre le prochain conseil d'arrondissement pour le voter puisqu'il serait antérieur à cette date.

Ce pacte c'est le cadre général de la relation entre la métropole de Lyon et les communes. Il faut se replacer dans la nouveauté institutionnelle de la métropole qui n'est plus un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) et la loi prévoit bien que la métropole élabore sur son territoire un pacte de cohérence métropolitain, pour définir les modes de coopération qui soient respectueux des compétences et de la légitimité de chacun et chacune.

Le Précédent pacte n'avait pas adossé les dimensions financières aux 21 propositions de coopération entre la métropole et les communes. Ce qui est donc une nouveauté dans ce pacte puisque l'on propose un adossement financier. Je reviendrai après sur la répartition de ce montant de 200 millions d'euros sur la durée du mandat et la mise en œuvre du pacte.

Le pacte de cohérence rappelle donc ce que sont les instances de gouvernance du territoire métropolitain, notamment la Conférence Territoriale des Maires, mais aussi ce que peut être la place des élus métropolitains. C'est d'ailleurs ce qui sera traité lors d'un groupe de travail métropole-conférence territoriale des maires, qui est prévu spécifiquement cette année.

Ce pacte définit aussi les principes de la coopération entre les communes et la métropole, à la fois pour une politique métropolitaine qui soit efficace et qui soit au service des habitants et des habitantes du territoire et notamment par le fait que chaque périmètre des CTM devra formaliser son projet de territoire. Je vais y revenir également. Enfin c'est une boîte à outils notamment dans la démarche d'accompagnement sur la rédaction même du pacte, sur les instances de suivi et d'arbitrage du projet de territoire et puis sur la participation sur des réseaux professionnels thématiques, tels l'accueil petite enfance, la restauration collective, les risques géotechniques et toute une liste de thématiques de cette nature.

Une redéfinition des périmètres des conférences territoriales des maires, qui sont au nombre de 10, avec une spécificité pour Lyon puisque Lyon forme, pour ce mandat, un périmètre qui lui est propre, associant les 9 arrondissements.

Ce qui est aussi une nouveauté est le fait que les maires des 9 arrondissements soient à la fois à la conférence métropolitaine des maires et membres de la CTM.

Villeurbaine de son côté constituant une CTM à elle seule.

La CTM est l'assise territoriale d'une enveloppe d'investissement qui est liée à un projet de territoire. C'est l'assise territoriale d'une enveloppe de petites opérations de proximité telles que vous pouviez les connaître jusqu'à présent, avec des évolutions dans la répartition des budgets. C'est le lieu d'association des conseillers métropolitains au développement territorial, au moins une fois par an dans le cadre de la CTM. Le président de la métropole peut, bien entendu, participer aux séances des CTM ou se faire représenter. Pour Lyon les maires d'arrondissement sont membres de la CTM.

Quelques mots sur le processus d'élaboration de ce pacte. On est presque à la fin du processus de validation maintenant. On ouvre la séquence d'élaboration du projet de territoire de la VILLE DE LYON et l'implication de l'exécutif des maires d'arrondissement dans un travail de rédaction de ce projet de territoire.

Trois conférences métropolitaines des maires de plein exercice des 59 communes se sont déjà tenues et le pacte a été validé en CMM le 29 janvier, sous le pilotage de la Vice-Présidente à l'égalité des territoires, qui est Hélène GEOFFROY dont le travail a été loué, y compris par les communes qui ont voté contre ou se sont abstenues sur ce pacte.

Dans tous les cas, son travail de lien et d'écoute avec les communes a été loué dans la phase d'élaboration du pacte, à travers différentes réunions techniques qui se sont tenues. Trois groupes de travail ont été mis en place. Un groupe sur les enveloppes territorialisées auquel a participé pour la commune de Lyon Audrey HENOCQUE.

Un groupe de travail sur les finances et les dotations de solidarité communautaires auquel participera également Audrey HENOCQUE en tant que première adjointe en charge du budget à la Ville de Lyon, et puis un groupe de travail sur la territorialisation auquel devrait participer Laurent BOZETTI, élu à la Ville de Lyon, notamment du fait qu'il discutera des questions de déconcentration des services des équipes territoriales sur les périmètres des conférences territoriales des Maires.

J'ai évoqué l'enveloppe adossée à ce pacte de 200 M€ sur le mandat, à répartir entre les 59 communes des 10 conférences territoriales des Maires. Cette enveloppe de 200M€ se décompose de 2 sommes différentes : un budget de 82 M€ qui est de l'investissement, qui sera lié aux projets de territoires sur le périmètre des 10 CTM. Bien entendu le mode de calcul fait que la part revenant à la commune de Lyon, puisque l'on a adossé sur des critères de population en l'occurrence nous ramène à environ 30M€ pour la Ville de Lyon sur le mandat.

Une enveloppe de 118 M€ pour les petites opérations de proximité, dénommée FIC et PROX sur les 59 communes, avec une enveloppe minimum de 25 mille € pour chaque commune. Les budgets FIC étant alloués plutôt sur les périmètres arrondissement et PROX sur un périmètre CTM à définir en terme d'utilisation. Ce qui revient à peu près pour la Ville de Lyon à une enveloppe d'environ 6,2 M€ par an, sur la durée du mandat.

Le projet de territoire évoqué depuis le début de cette présentation doit être réalisé dans les 9 mois à venir. On a jusqu'à la fin de l'année pour le faire. Son contenu doit énoncer les enjeux majeurs du territoire, identifier des axes stratégiques du pacte et des coopérations préexistantes dont la CTM souhaite se saisir, identifier des projets opérationnels qui s'y rapportent et puis être adossé au relais financier du pacte; donc pour Lyon sur l'enveloppe de 30 M€ évoquée ci-dessus.

Pour ce faire, le pacte de territoire a élaboré 7 axes stratégiques qui sont la revitalisation des centres bourg, ce qui est aussi une nécessité pour nos cœurs de quartier notamment dans notre arrondissement, l'éducation, le développement des modes actifs, ce qui est trame verte et trame bleue, tout ce qui est lié au logement, à l'accueil et à l'hébergement et au développement

économique responsable. Bien entendu tout cela à travers les domaines de coopération qui préexistaient déjà mais qui restent les liens de travail naturel entre les communes, la Ville de Lyon et la Métropole.

Une clause de revoyure est prévue dans ce pacte en 2023, avec une évaluation en fin de mandat puis un point annuel en conférence métropolitaine de partage de l'avancement du pacte en conférence métropolitaine des maires.

Pour terminer le rappel du calendrier :

- 29 janvier 2021 – Adoption du pacte en CMM
- 22 février 2021 : Présentation du pacte en conseil municipal
- 15 mars 2021 : Adoption du pacte de cohérence en conseil métropolitain
- 1^{er} semestre 2021 : Travail de rédaction du projet de territoire, avec une présentation en conférence des maires d'arrondissement, associant les 9 arrondissements et non seulement les arrondissements de la majorité, bien entendu.
- Adoption du projet de territoire en CTM
- Adoption du PDT en conseil municipal puis métropolitain

Été 2021 : Signature du PDT – Sollicitation de la Métropole pour l'engagement des premières actions.

Je m'arrête là sur la présentation du pacte métropolitain pour vous laisser la parole

J'ai connaissance de trois demandes de paroles, Monsieur Pierre MOURIER, Monsieur Augustin PESCHE et Madame Clotilde FLAMAND.

y-a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ?

Monsieur LEVY. J'ai bien noté que Monsieur AUZAL a demandé également la parole.

Monsieur Mourier vous avez la parole.

M. Pierre MOURIER

Monsieur le Maire,
Très chers collègues,
Habitantes et habitants du 8ème,

Comment voulez-vous gouverner une métropole où il existe 59 communes ? L'outil que vous nous proposez aujourd'hui est le pacte de cohérence métropolitain. Celui-ci organise le dialogue entre les communes et la Métropole de Lyon, issue de feu le département du Rhône. Ce pacte, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, comporte de nombreuses avancées par rapport à celui de 2015. Il y a des pistes d'améliorations, bien sûr, mais il faut surtout s'interroger sur ce processus de métropolisation qui nous a été imposé sans concertation.

Tout d'abord, soyons positifs, chers collègues. La séparation des pouvoirs est une avancée majeure. En 2015, c'était Gérard, Maire de Lyon qui discutait avec Collomb, président de la Métropole. Autant vous dire qu'ils étaient souvent d'accord. En 2020, la métropole réorganise les pouvoirs. À travers ce pacte, c'est le dialogue qui prime et nous nous en félicitons.

La loi MAPTAM de 2014 précise que les Conférences Territoriales des Maires doivent se réunir au moins une fois par an, le pacte va plus loin et prévoit deux sessions a minima. C'est une avancée.

Les maires d'arrondissement sont enfin conviés aux conférences territoriales des maires pour la ville de Lyon. C'est ce que notre famille politique, par la voix de Nathalie Perrin-Gilbert, défend depuis la création de la Métropole. C'est seulement de cette manière que nous pourrions rapprocher la politique des citoyennes et citoyens. C'est ainsi que nous pouvons répondre à la crise démocratique que nous connaissons actuellement.

A la lecture de ce document, de nombreuses pistes d'améliorations apparaissent. Nous proposons ici quelques ajustements, tant au niveau de l'arrondissement qu'au niveau de la ville de Lyon. Nous proposons donc :

1/ Que les projets défendus par le Maire de Lyon en Conférence Métropolitaine aient été validés par les Maires d'Arrondissement lors de la conférence des maires d'arrondissement.

2/ Que les Conseils d'arrondissements soient saisis pour avis, avant la Conférence Territoriale des Maires, sur les sujets relevant de sa compétence ou de son territoire.

Au titre de la Ville :

3/ Que la Métropole transmette l'ordre du jour de ses Conseils métropolitains à l'ensemble des Conseils municipaux de son territoire, en même temps qu'elle le fait pour ses conseillers métropolitains.

4/ Que les avis ainsi produits par les Communes soient annexés aux délibérations de la Métropole pour publicité.

5/ Enfin dernière proposition, que les délibérations municipales relatives à des projets métropolitains sur le territoire de la commune soient annexées aux délibérations de la Métropole.

Plus de transparence et de démocratie, voilà le sens dans lequel nous voulons orienter ce pacte métropolitain. Encore une fois, nous voulons rappeler ici que l'arrondissement, la commune est l'échelon le plus proche des citoyennes et des citoyens. Redonnons goût à la politique en rapprochant les institutions du peuple.

Au-delà de ce pacte entre la Métropole et les communes, il faut nous interroger sur le processus de métropolisation et ce qu'il représente politiquement. La métropole n'est pas une construction neutre. Elle porte en elle les germes d'un système qui préfère l'attractivité ou encore la conquête économique au détriment des gens et du vivant.

Mais face aux tempêtes qui s'annoncent, la commune est l'échelon qui doit s'imposer.

C'est le triptyque républicain qui est la réponse à la crise démocratique. Etat, département, commune, ce sont les échelons à investir et qui répondront le plus justement aux attentes de nos concitoyens.

Rappelons-nous, très chers collègues, qu'à chaque fois que la crise survient, que le pouvoir faillit, que la démocratie trébuche, c'est la Commune qui surgit.

Nous, Lyonnaises et lyonnais, n'en sommes que trop conscients. Au XIXème siècle, c'est le peuple Lyonnais qui se soulève, organise des élections et rétablit la République.

Héritières et héritiers de notre histoire, nous devons en tirer les enseignements et tirer le fil de l'histoire. La Commune est politique, elle porte en elle une vision d'organisation de la société, au plus proche des citoyens. Elle nous permet de décider de la vie de la cité, ensemble et en concertation.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, chers collègues, que le groupe Lyon en Commun votera en faveur de ce Pacte de cohérence Métropolitain. Le groupe Lyon En Commun déposera une motion en conseil municipal pour renforcer le rôle des maires d'arrondissements et des conseils municipaux.

Je vous remercie

M. Augustin PESCHE

Monsieur le Maire, chers collègues

Je voulais rappeler quelques éléments, notamment lors de la création de la Métropole, les communistes, en 2012, avaient interpellé sur le risque d'éloignement avec les citoyens et leurs élu.e.s que constituait la création de cette superstructure métropolitaine.

Cette Métropole a été conçue comme un outil au service d'une visée politique dépassée, celle de la concentration des pouvoirs, de l'éloignement aux territoires, de l'action concertée oui mais uniquement avec les grands groupes économiques. Loin, très loin des préoccupations des habitants et des enjeux sociaux et écologiques de notre époque.

Malheureusement, les crises sociales, écologiques et démocratiques se sont accentuées et imposent de trouver de nouveaux modes de faire en même temps que nous portons une nouvelle politique qui tourne le dos à cette période d'austérité.

Je veux réaffirmer ici, en conseil d'arrondissement, le besoin d'une métropole de la coopération, des communes et des arrondissements.

Le changement de majorité voulu par nos citoyens l'an dernier laisse augurer un changement dans les pratiques et dans les axes politiques, qui s'est traduit dans ce pacte métropolitain.

Le projet de pacte, qui nous est présenté ici, va effectivement dans le sens d'une meilleure proximité entre les collectivités et les citoyen.ne.s, proximité dans les axes stratégiques choisis et proximité par une plus grande place laissée aux maires. Il tente ainsi de répondre, ce pacte, au péché originel de la création de la Métropole.

Ce pacte, s'il était voté, serait donc bien préférable à celui débattu il y a quelques années.

A Lyon, nous pouvons saluer le fait que les maires bénéficient d'une plus grande possibilité d'intervention dans les affaires métropolitaines. La Conférence territoriale des maires de Lyon peut être vue positivement comme permettant la représentation des maires d'arrondissement.

La Conférence territoriale des maires de Lyon va consolider un Projet de territoire 2021-2026. Je souhaite que les élu.e.s de l'arrondissement s'en saisissent fortement. De manière générale, nous devrions pouvoir faire vivre l'apport de l'arrondissement dans les ordres du jour de la conférence territoriale des maires de Lyon

De la même façon le Conseil d'Arrondissement devrait pouvoir émettre un avis sur les délibérations métropolitaines qui concernent directement notre arrondissement et avoir la main sur les budgets de proximité. Ces budgets doivent être plus fortement déconcentrés vers les arrondissements et non pas agglomérés au niveau de la CTM.

Je souhaite, chers collègues, que la nouvelle majorité métropolitaine et municipale soient encore plus audacieuses pour construire une métropole plus juste, plus démocratique et plus solidaire.

Je vous remercie.

Mme. Clotilde Flamant,

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Le Pacte métropolitain, présenté aujourd'hui, est le résultat d'un important travail de la nouvelle majorité et du nouvel exécutif métropolitain, notamment d'Hélène Geoffroy, Vice-présidente de la Métropole de Lyon, chargée de l'Égalité des territoires.

Un travail pour définir l'ambition de la Métropole et des communes qui la compose, dans les domaines des modalités, de la solidarité, ou encore du logement.

La majorité métropolitaine a su faire évoluer le Pacte pour en faire la colonne vertébrale d'une politique métropolitaine plus cohérente et plus inclusive pour les communes du territoire.

En faisant par exemple, de la Ville de Lyon une Conférence territoriale à part entière, nous nous donnons les moyens d'agir efficacement, en cohérence avec les objectifs municipaux et métropolitains pour mener une politique concertée avec la Métropole, qui répond à notre ambition politique.

Que ce soit parce qu'il abonde notre propre Politique pluriannuelle d'investissement ou qu'il permet de mener en concertation des projets relevant des compétences métropolitaines, le Pacte de cohérence est un marqueur important du mandat.

En définissant une stratégie précise et une méthode de travail basée sur la concertation et dans le respect des compétences, de la légitimée de toutes les collectivités, la Métropole se donne les moyens, aux côtés des communes qui la compose de mener une politique ambitieuse et cohérente.

Le Pacte métropolitain est une opportunité à saisir, pour la Ville de Lyon et le 8^{ème} arrondissement.

C'est l'opportunité de conduire une politique sociale ambitieuse, l'opportunité de développer nos infrastructures et nos dispositifs de solidarité.

C'est en avançant en collaboration avec la Métropole que nous serons capables de mener une politique de la transition écologique et sociale, au profit de notre arrondissement et de ses habitants.

Le Pacte est un complément et une extension nécessaire aux politiques menées par la Ville de Lyon.

C'est vrai pour les questions de logement, d'éducation, mais aussi de solidarité. C'est la raison pour laquelle le vote du pacte de cohérence aujourd'hui et la construction d'un Projet de territoire demain, sont des événements importants de notre vie démocratique locale et de la qualité de vie des habitants sur notre territoire.

Je pense que le Pacte de cohérence métropolitain 2021-2026 nous permettra de répondre à l'ambition que nous avons pour notre territoire et pour ses habitants.

Notre groupe votera favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

M. Charles Franck LEVY

Monsieur le Maire, Chères collègues, Mesdames et Messieurs,

Vous nous invitez, ce soir, à émettre un avis sur le pacte de cohérence métropolitain. Permettez-moi de vous dire que nous sommes surpris par les conditions dans lesquelles il nous est présenté. La délibération est réduite au strict minimum, et pour essayer de comprendre il nous aura donc fallu se plonger dans la version longue du pacte. Document dans lequel, hormis pour sa composition, la notion d'arrondissement n'apparaît même pas. On est loin de grandes promesses

Ce soir, il est difficile de s'engager, tout simplement parce que nous n'avons pas de connaissance précise de ce qui sera réalisé lors du mandat avec l'adoption d'une véritable PPI. Nous attendons donc d'une PPI qui ne se contente pas de titre de chapitre mais bien de projets précis. Nous n'avons pas de lecture précise non plus de ce qui sera mis en œuvre dans notre arrondissement. Par bribe nous apprenons que le projet de collège est abandonné, ainsi que l'absence d'investissements forts en matière de transport.

Vous aviez promis une «véritable proximité», mais les élus métropolitains ne siègeront pas, et le maire d'arrondissement siègera uniquement avec un pouvoir de consultation. Nous n'avons pas non plus de lecture pour le 8eme arrondissement de notre part dans le budget global affecté à la CTM, à l'exception des 200 Millions.

Vous nous demandez de vous faire confiance, sans savoir où nous emmenez, sans connaître votre vision de la métropole, sorti des slogans.

Ainsi nous ne retrouvons pas dans ce qui est l'essence même de la définition d'une Métropole c'est-à-dire qu'une Métropole des grandes villes sont de plus en plus porteuses d'innovations. Une innovation scientifique, technologique mais aussi culturelle et sociale.

D'où pour nous la nécessité de participer à un tel mouvement dans un monde qui sera de plus en plus celui de la connaissance et de la culture.

Le pacte Métropolitain c'est la machine à outil de cette alchimie.

Il fallait être capable d'avoir une véritable stratégie globale mais en même temps de prendre en compte les questions de proximité,

Pour vous les principes structurants de la relation Métropole, CTM, Communes sont les suivants :

La définition de 7 axes stratégiques vous l'avez très bien fait en début de conseil, 7 axes stratégiques prioritaires dans lequel vous demandez aux communes et donc à nous même ce soir de s'impliquer sans qu'elles aient vraiment eu à connaissance et à en débattre préalablement. Petite révolution que constituerait selon vous une véritable je cite "une véritable autonomie renforcée des conférences territoriales des Maires", avec la possibilité pour elles de bâtir des projets de territoire.

Les communes, elles, auront donc à se prononcer sur 7 thématiques indiquées dans le pacte pour dire si elles souhaitent y participer.

En fait, quand on regarde le texte d'un peu plus près, vos propositions visent à introduire la Métropole partout y compris lorsqu'il s'agit de compétences de proximité ou de commune.

Et permettez-moi je reviens sur chacun des points

Revitalisation des bourgs : Vous évoquez les ilots de chaleurs, et les espaces numériques. Sans précision particulière, sans engagement précis. A noter que dans notre arrondissement l'espace public numérique a déjà été lancé dans le futur centre social.

Sur l'Education. Ce chapitre semble vraiment révélateur de votre vision hégémonique de la Métropole puisque les titres de coopérations Commune / Métropole est ainsi libellé. "Positionner la Métropole en coordination des politiques éducatives.

Et pour montrer jusqu'où vous souhaitez aller, je voudrais souligner que vous introduisez par exemple la Métropole dans l'organisation du temps méridien, de la politique éducative, ce qui est quand même de la compétence de la proximité de l'arrondissement et donc des communes. Vous voyez même la métropole en animateur d'un réseau des MJC, centres sociaux et associations sportives.

Beaucoup de déclaration d'intention sur des politiques environnementales, de végétalisation des cours d'écoles qui deviennent une compétence métropolitaine. Mais pas un mot sur l'aide aux apprentissages fondamentaux, au soutien à la scolarité, à l'aide aux devoirs, et même quelque part une lutte contre une forme de déterminisme social et scolaire. Pas un mot sur la santé des jeunes et les jeunes femmes en particuliers, sur les violences ou le harcèlement dont ils peuvent être victime à l'école, au collège ou sur les réseaux sociaux. Tout est vu et analysé à travers un seul prisme.

Vous avez abandonné la création d'un nouveau collège pour notre arrondissement. Nous avons besoin que les critères de mixités sociales et d'origines notamment pour nos collèges soient clairement inscrits. Aujourd'hui, par cet abandon, vous donnez un triste signal à l'enseignement public.

La jeunesse n'est citée que sous un angle de précarité, de décrochage. Pas un mot pour cette jeunesse qui s'engage, qui est bénévole, qui croit en l'autre. Nous en avons vu un exemple samedi dernier en Mairie du 8^{ème} arrondissement.

En ce qui concerne les modes actifs dans cette proposition on ne parle que de la marche ou du vélo. Mais ce qui intéresse aussi dans notre arrondissement c'est le problème global de la mobilité avec les transports en commun, le développement de parkings relais, de plateforme de recharges électriques. Pour un public plus âgés nous défendons la mise en place de navette autonomes et électriques, notamment route de vienne et avenue Paul Santy.

Le paradoxe c'est donc que dans cette métropole, il va y avoir de plus en plus de voitures électriques, mais sans aucune plateforme de recharge.

En ce qui concerne la Trame verte et bleue, là encore, c'est un slogan sans proposition concrète. Je pense pour autant que vous, vous êtes convaincus, puisque vous nous annoncez que les actions conduites consistera à « sensibiliser les élus métropolitains et communaux aux enjeux de la préservation de la trame verte et de prévoir pour eux des actions de formation communes ». Pas un mot ni même une évocation de trame verte entre Blandan et Parilly, en passant par les Etats, notamment dans le projet de DPI qui a été présenté, là encore un abandon.

Paradoxalement, c'est dans ce seul paragraphe que vous évoquez les problèmes de sécurité en particulier de risque d'attentat, et nous sommes bien placés dans notre arrondissement pour savoir que ces questions de sécurité ne peuvent pas que concerner les risques d'attentat. Et c'est un grand manque de vos propositions de ne pas offrir une aide de la Métropole aux communes en matière de sécurité, et en particulier pour mieux coordonner des services de vidéo protection.

Sur les questions de logement, d'accueil, d'hébergement : digne abordable et de qualité. Je ne m'étendrai pas plus sur le sujet, nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises. Mais nous pensons et nous sommes particulièrement inquiets suite aux différentes déclarations de votre majorité des actions que vous commencez à mettre en œuvre. Nous sommes, nous, pour une vraie mixité, pas pour la répétition des erreurs des années 60-70 pour avoir voulu construire beaucoup trop de logements sociaux, on a abouti à la paupérisation et la ghettoïsation dans nos quartiers, contre laquelle nous avons justement entrepris de lutter par la création de l'ANRU. La Rénovation Urbaine sur Santy Mermoz et demain qu'il faudra engager sur le secteur des Etats Unis

Enfin l'axe 7 concernant le développement économique et de l'insertion ne visent en fait que cette dernière. Et sur ce point aujourd'hui, il y a urgence. Et quand on voit que les crédits prévus pour l'insertion des personnes bénéficiaires du RSA n'augmentent pas au budget 2021 de la Métropole, alors que le nombre de ces derniers a cru et va croître de manière considérable, on est étonné que vous n'en fassiez pas une de vos principales préoccupations.

Pour ce qui est de l'économie, je sais que l'attractivité de notre arrondissement et l'activité économique vous semble effrayante mais il n'y a pas un mot sur la création ou l'implantation d'entreprises nouvelles ainsi que dans les différents territoires et cela semble vraiment invraisemblable car pour la plupart de nos territoires il s'agit d'un enjeu majeur.

Pensez qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une contractualisation entre la métropole et ses communes en matière économique, est évidemment une pure et simple aberration.

Vous comprenez donc M le maire Mesdames et Messieurs que dans ces conditions, pourquoi ce projet de pacte nous semble pas à la hauteur des enjeux de notre agglomération, pourquoi même, par certains aspects il nous semble même compromettre la dynamique qui avait été impulsée.

Vous ne vous étonnez pas que nous voterons contre ce projet. Je vous remercie.

M. Jean-François AUZAL

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le pacte de cohérence métropolitain fixe le cadre des relations entre la métropole de Lyon et les 59 communes qui la compose, et ce pour la durée du mandat. C'est donc un document extrêmement important pour notre territoire. Avant son approbation, chaque commune est sollicitée pour émettre un avis sur ce pacte, et nous sommes donc réunis ce soir pour débattre de l'avis de la commune de Lyon.

C'est une fois de plus dans la précipitation que nous devons nous prononcer sur un document pourtant primordial pour l'avenir de notre ville. Cela commence à être une habitude avec ces nouveaux exécutifs. Et, une fois de plus, malgré vos grands discours sur la co-construction, l'horizontalité ou la participation, on ne peut constater un réel problème de méthode.

Ainsi, en conférence métropolitaine des maires du 29 janvier dernier, moins de la moitié des Maires de la métropole, 26 exactement, ont voté pour, tandis qu'ils étaient 16 à voter contre et 14 à s'abstenir. Pour mémoire, en décembre 2015, le précédent pacte avait été approuvé par 47 maires dont 5 avec réserves et seulement 11 avaient voté contre, et ce, certainement grâce à une réelle concertation et un travail en commun avec l'ensemble des mairies de l'agglomération.

Comment garantir notre bonne articulation et nos succès communs avec une adhésion aussi faible des Maires ?

Ce pacte 2021-2026 reprend les grandes lignes du précédent, celui de 2015-2020, et une bonne part de son contenu. Il a néanmoins subi une opération de « *greenwashing* », les titres rouges, couleur du logo métropolitain, ont été remplacés par des titres verts, ce qui pourrait faire sourire s'il ne s'agissait que de communication et non pas d'un projet structurant d'agglomération pour 6 ans.

Ce pacte entérine 7 nouveaux axes thématiques, qui correspondent aux priorités politiques de la Majorité. Nous constatons et regrettons fortement l'absence de volet sur la sécurité, sur la COVID 19 comme si la crise n'existait pas et plus encore celui sur l'accompagnement des jeunes et des étudiants alors qu'il s'agissait d'un axe important de mutualisation et de potentiel transfert de compétence.

Nous saluons néanmoins au passage l'excellente initiative de notre Mairie d'arrondissement de ce week-end en faveurs des étudiants les plus démunis...

Nous regrettons également que ce pacte ne parle que de coopération et n'évoque jamais ni mutualisation de services, ni décentralisation, ni transferts de compétences.

C'est pourtant par ces biais que l'on peut mettre en place de véritables synergies dans les politiques publiques et améliorer le service rendu aux grands Lyonnais.

Ce pacte est un véritable outil pour poursuivre la démarche de simplification administrative qu'a constitué la création de la Métropole. Il permet de continuer à chercher la meilleure subsidiarité, à expérimenter pour des politiques adaptées au territoire. Force est de constater que ce pacte n'aborde pas du tout ces enjeux.

A ce titre on peut dire qu'il manque clairement d'ambition, voire de vision. Et à sa lecture, il est difficile de voir comment les coopérations citées prendront réellement corps.

Au-delà de ces manques, dans la vision, la méthode et le contenu, nous avons lu avec attention ce document et il n'y a aucune des mesures proposées au sujet de laquelle nous pouvons dire que nous n'adhérons pas.

Nous nous interrogeons cependant sur la manière dont il sera mis en oeuvre. De nombreux élus ont été laissés de côté lors de son élaboration et semblent devoir le rester, tout au long du processus.

Nous parlons ici notamment des conseillers métropolitains, qui ne feront pas partie des comités de pilotage et de suivi. Ils sont pourtant des représentants des citoyens de notre Métropole. Désormais élus au scrutin universel direct, leur rôle aurait dû être réinterrogé et ils devraient pouvoir représenter leurs concitoyens dans les Conférences Territoriales des Maires et dans chacune des instances que la Métropole prévoit de créer pour permettre le dialogue entre le central et les territoires.

Nous parlons également des conseillers municipaux et d'arrondissements qui ne savent pas, à l'heure où nous parlons, s'ils pourront participer à l'élaboration des projets de territoires. Ces projets auront pourtant un impact réel et important sur les conditions de vie des Lyonnaises et Lyonnais par qui ils ont été élus.

Nous ne savons pas non plus quelle sera la place exacte des arrondissements dans la mise en oeuvre de ce pacte de cohérence.

Le nouvel exécutif a fait un pas en avant dans la reconnaissance des maires d'arrondissements qui siègent désormais de plein droit dans la Conférence Métropolitaine des Maires ainsi que dans la toute nouvelle Conférence Territoriale des Maires de Lyon.

Mais au-delà, Le pacte affirme vouloir renforcer le lien entre communes et Métropole grâce aux Conférences Territoriales des Maires. Doit-on en déduire que des relations directes entre la métropole et les arrondissements lyonnais seront établies ? Ou que malgré la présence des Maires d'arrondissements en CTM, c'est bien la mairie centrale qui reste seule interlocutrice de la Métropole ?

Ce point n'est pas anecdotique. Il pose la question de la place de notre Ville au sein de sa Métropole, mais également de sa gouvernance et de l'équilibre entre le nécessaire renforcement de l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement et le maintien de l'unité de notre ville.

Enfin, quelle sera la place des mairies d'arrondissements dans l'élaboration du projet de territoire lyonnais ? Quelle sera également la place des élus d'arrondissements ? Prévoyez-vous Monsieur le Maire du 8ème arrondissement de nous associer aux discussions que vous aurez en CTM ?

En conclusion, malgré tous les manques que nous avons pointés, ce document sur le fond ne peut être intégralement rejeté. Il reprend d'ailleurs assez largement le travail qui avait été fait lors du mandat précédent et compte donc poursuivre en partie ce travail. Et nous nous en félicitons.

Cependant, il demeure trop d'interrogations et de défauts de participation dans la méthode pour pouvoir le soutenir.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Le Maire

Quelques points par rapport à ce qui a été dit. Certaines remarques se rejoignant, d'autres, je l'ai bien noté, ne sont absolument pas favorables au Pacte de Cohérence Métropolitain (PCM).

Je souhaite cependant affirmer des choses nouvelles.

L'association des maires d'arrondissement à la Conférence Métropolitaine des Maires est une réelle avancée dans la pratique démocratique. Tout comme l'association des maires d'arrondissement à la Conférence Territoriale des Maires (CTM).

Je le redis, l'élaboration du projet de territoire sera l'objet d'un groupe de travail, regroupant les 9 maires d'arrondissement, le maire de Lyon et les adjoints de la mairie centrale, bien entendu. Comme l'a dit Madame Audrey HENOCQUE cette après-midi en commission finances, il est souhaité d'élargir l'élaboration du projet de territoire à un certain nombre de conseillers municipaux, sans forcément associer, et vous le comprendrez, les 73 conseillers.

De fait, je représente, en tant que maire, l'arrondissement dans ce groupe et vous pouvez être rassurés que je porterai bien les sujets de l'arrondissement dans ce projet de territoire.

Pour autant, je veux rappeler que le PCM n'a pas vocation à décrire tout le projet de la Métropole. Ce n'est pas le sujet. C'est le sujet de la relation de la Métropole et les communes.

Oui, les 7 axes qui sont arrêtés sont conformes aux axes stratégiques de la politique de la Métropole et notre majorité, que ce soit à l'échelle de la Métropole ou de la Ville de Lyon.

Je rappelle qu'un certain nombre de sujets évoqués comme sujets manquants relèvent, selon le périmètre des responsabilités, de la coopération, notamment la santé.

Je découvre que la Métropole aurait la compétence de la sécurité. Ce n'est pas, à ma connaissance, l'objet du Pacte.

Sur la question des projets de délibération de la Métropole, sur des objets concernant l'arrondissement, nous travaillons déjà et en permanence avec la Métropole. Je vous rassure Monsieur AUZAL, nous n'avons pas cessé de parler à la Métropole parce que nous sommes un arrondissement. Loin de là. Nous nous voyons tous les mois pour travailler sur les budgets du Fonds d'Intervention Communal (FIC). Vous avez remarqué que les enveloppes ont évolué et qu'une partie des budgets de proximité a abondé dans le FIC. Du coup, la part globale a été allouée à la Conférence Territoriale des Maires. Ce qui est une bonne chose. Ceci permettra d'avoir une cohérence sur la base de projets Ville. Ce qui ne veut pas dire que l'arrondissement

n'a plus la main sur les choses. Tout simplement, cela permettra d'en parler entre maires d'arrondissement et adjoints de la mairie centrale. De cette manière, nous donnons du sens à l'utilisation de l'argent public, pour éviter que d'un côté un arrondissement fasse un petit bout de la rue, qui n'a pas de connectivité avec l'arrondissement voisin. Ainsi, nous introduisons une cohérence dans la méthode.

Bien sûr, l'apport des arrondissements se fera au sein de la CTM, celle-ci doit à la fois examiner des projets proposés par la Métropole, mais garde la maîtrise de son ordre du jour.

Je peux vous assurer que s'il est acté 2 CTM dans ce pacte, il y en aura forcément beaucoup plus puisque la 1^{ère} liste de suivi que l'on souhaite évoquer dans les CTM qui se sont fait jour précédemment est tellement longue qu'il faudrait se réunir tous les mois pour épuiser tous les sujets. Nous ne pouvons réunir une CTM tous les mois parce que c'est un peu lourd. Dans tous les cas, il y a une masse de sujets importants à évoquer.

En tant que maires d'arrondissement, nous pouvons proposer et demander à débattre d'un certain nombre de sujets. Nous avons demandé à débattre, dans la précédente CTM, des problématiques étudiantes, celles que vous avez évoquées, des problématiques de la jeunesse, de la précarité et de la santé. Ce sont déjà des sujets à l'ordre du jour des CTM futures. Nous avons évoqué le Règlement Local de Publicité qui sera soumis prochainement au Conseil d'Arrondissement.

L'ordre du jour est co-construit pour reprendre, volontairement, le terme qui a été utilisé.

J'entends qu'on ne puisse détailler que les choses négatives à travers ce pacte. Je vous remercie Monsieur AUZAL d'avoir souligné que ce projet est à la fois une continuité et une avancée sur un certain nombre de points.

Oui, la PPI n'est pas encore dévoilée et le sera en mars prochain et donnera tout son sens à un certain nombre de choses.

Encore une fois, personne n'est obligé d'acter des actions sur les 7 axes stratégiques. Chaque commune choisira ce sur quoi elle veut porter l'investissement que le pacte lui permet d'avoir.

Ce sont les communes qui choisissent et qui ont la main.

Je mets le rapport au vote : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Adopté à la majorité

M. LE MAIRE

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite intervenir avant que nous mettions fin à ce Conseil d'arrondissement ? *(Non)*

Je vous remercie beaucoup, nous nous retrouverons normalement le 9 mars.

Merci à toutes et tous, je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures.)

ANNEXE

Le Pacte de cohérence métropolitain

**Un outil de dialogue et de relations
Ville –Métropole
Conseil d'arrondissement –février 2021**

LE PACTE – LA DEMARCHE

Le Pacte, cadre général de la relation entre la Métropole de Lyon et les Communes et les Conférences Territoriales des Maires :

–Des instances de gouvernance du territoire métropolitain (p.5 du PCM)

- Quelle place pour les conseillers métropolitains ?

–La définition d'un Pacte de coopération entre les Communes et la Métropole, pour une politique métropolitaine efficace au service des habitantes et des habitants du territoire (p.15 du PCM)

–La formalisation de Projets de Territoire par chacune des 10 Conférences territoriales des maires (p.43 du PCM) □une enveloppe financière dédiée !

–L'outillage au service de la mise en oeuvre du Pacte de cohérence métropolitain (p.45 du PCM : accompagnement pour la rédaction du Pacte, instances de suivis et d'arbitrage du Projet de Territoire, participation à des réseaux professionnels thématiques : RReT)

Les Conférences territoriales des maires

► **Rôle et compétences** : lieu d'échange d'informations, espace de consultation sur des projets locaux et de déclinaison des politiques métropolitaines, espace d'initiatives pour le développement intercommunal

► Réunion **au moins 2 fois par an**, avec des inter-CTM possibles ou l'association de communes hors périmètres

► Chaque CTM organise a minima annuellement une revue territoriale associant l'ensemble des conseillers métropolitains de la circonscription

► La participation possible de VP thématiques ou de partenaires extérieurs sur invitation du Président de la CTM

Le process d'élaboration du Pacte

- **Conférence Métropolitaine des Maires :**

- 3réunions (18/09/2020, 20/11/2020,11/01/2021)
- Validation en CMM le 29/01/2021

- **GT «enveloppes territorialisées»**

- 3 réunions (06/11/2020, 01/12/2020, 17/12/2020)

- **GT «finances (DSC)» □ février 2021**

- **GT «Territorialisation» □ 1er trim 2021**

1 Les enveloppes financières

Une enveloppe globale de 200 M€ pour le mandat, à répartir entre 59 communes et 10 CTM :

- **82 M€: en investissement «Projets de Territoire» pour 10 CTM**
- **118 M€: en proximité pour 59 Communes (dont 9 arrondissements)**
 - **Projet de Territoire: +/-30 M€ d'investissement sur le PdT de la CTM «Lyon» pour des opérations < +/-2 M€ (pour le mandat)**
 - **Enveloppes de proximité: +/-6,2 M€ pour des opérations de proximité (par an)**
 - **FIC: +/-3,1 M€ pour les arrondissements de Lyon**
 - **PROX: +/-3,2 M€ pour la CTM «Lyon» à prioriser sur les arrondissements**

Élaboration du Projet de Territoire (PdT) de la CTM «Lyon»

7 Axes stratégiques :

- Revitalisation des centres-bourgs
- Éducation
- Modes actifs
- Trames verte et bleue
- L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage
- Logement, accueil, hébergement : digne, abordable et de qualité
- Développement économique responsable, emploi et insertion

6 domaines de coopération :

- Action sociale
- Santé
- Culture, sport et vie associative
- Propreté-nettoisement
- Politique de la ville
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain

Planification prévisionnelle:

- **29janvier2021 :**
 - Adoption du Pacte en CMM
- **22février2021:**
 - Présentation du Pacte en Conseil Municipal
- **15mars2021:**
 - Adoption du Pacte de Cohérence en Conseil métropolitain
- **1ersemestre2021:**
 - Travail de rédaction du Projet de Territoire
 - Présentation en Conférence des maires d'arrondissement
 - Adoption du Projet de Territoire en CTM
 - Adoption du PdT en Conseil Municipal puis Métropolitain
- **Été2021:**
 - Signature du PdT
 - Sollicitation Métropole pour engagement des actions